

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du

Conseil Municipal du 30 Juin 2022

L'an deux mil vingt et deux, le trente juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario APRILE à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse DELPOINTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - SAUVAGE Joël - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - KERN Claudine - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - LASSELIN Marie-Jeanne - PAQUE Marie-Cécile - SCHERER Murielle - DAMIEN Jean-Marc - DUDKOWIAK Claudine - CHOQUET Jean-Pierre - LECOMTE Hugues - FILMOTTE Mathieu - BARBIEUX Julien - APRILE Corinne - PASEK Florent - LAUDE Michel.

Excusés ayant donné procuration :

BOITTIAUX Daniel	à	SAUVAGE Joël
SANS Patrick	à	PAQUE Marie-Cécile
FLOUQUET Jacqueline	à	BAJEART Christine
BASSEZ Michel	à	PASEK Florent
DEPRET Annabelle	à	APRILE Corinne.

Excusés : HOUREZ Pauline - MOREAU Dominique - VALIN Jean-Christophe.

Secrétaire de séance : BARBIEUX Julien.

18 h 45 : Arrivée de Madame Pauline HOUREZ lors de la présentation du point 6 - Débat sur la protection sociale complémentaire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Julien BARBIEUX est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs remarques quant au Procès-Verbal de la séance du 24 mars 2022.

Monsieur PASEK relève deux points abordés lors de cette séance et demande les suites y seront données.

Le Procès-Verbal est adopté à l'Unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES - PERSONNEL COMMUNAL

- 1- ADOPTION M 57
- 2- APUREMENT COMPTE 1069
- 3- DECISION MODIFICATIVE N°1 - BP 2022
- 4- SIGH - GARANTIE D'EMPRUNT
- 5- AFAC - CONVENTION
- 6- DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
- 7- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

URBANISME

- 8- DENOMINATION FUTURE RESIDENCE
- 9- CESSION DE TERRAIN - RUE DU MOULIN
- 10- DECLASSEMENT DE TERRAIN - RUE DANTON
- 11- PERMIS DE LOUER

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

XXXXXXXXXXXX

FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL

1- ADOPTION M 57

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023.

2- APUREMENT COMPTE 1069

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'Unanimité à l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022.

3- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BP 2022

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité les modifications au Budget Primitif 2022 comme précisées en annexe.

4- SIGH – GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal est appelé à émettre son avis quant au renouvellement de sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du Prêt Réaménagée.

Il est procédé au vote comme suit :

Abstentions : 5

Pour : 14

5- AFAC – CONVENTION

Considérant la nécessité de renouveler un partenariat avec l'AFAC, Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de renouveler une convention avec ladite société à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

6- DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

L'Assemblée a procédé à un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité la délibération qui prend acte du débat.

7- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le tableau des emplois modifié, annexé au présent compte-rendu.

URBANISME

8- DENOMINATION FUTURE RESIDENCE

Afin de rendre hommage au dévouement de Monsieur Hervé NICODEME, Conseiller Municipal de 2016 à 2021, Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de dénommer le futur lotissement qui jouxtera la résidence DYBIONA-HUMELICZ ; « Clos Hervé NICODEME ».

9- CESSION DE TERRAIN - RUE DU MOULIN

L'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité quant à la cession d'une partie de terrain communal situé rue du Moulin en faveur de Mme WARTELLE Aline pour un montant de 70 €.

10- DECLASSEMENT DE TERRAIN - RUE DANTON

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité quant au déclassement du Domaine Public de la partie de terrain section AH n°466, d'une superficie de 13m², sis 1 Rue Danton, appartenant à la Commune; en vue de le reclasser dans le domaine privé Communal et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce déclassement.

11- PERMIS DE LOUER

L'Assemblée adopte à l'Unanimité la convention portant sur la réalisation d'une prestation de service dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière de lutte contre l'habitat indigne entre la Porte du Hainaut et la Commune d'HERIN.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

- Attribution du marché pour la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire et les ALSH à l'entreprise SOBRIE RESTAURATION à TOURCOING à compter du 1^{er} septembre 2022 et une durée d'un an renouvelable deux fois,
- Attribution du marché pour le transport scolaire, périscolaire, ALSH et autres transports ponctuels à l'entreprise KEOLIS Val'Hainaut à VALENCIENNES à compter du 1^{er} septembre 2022 et pour une durée d'un an renouvelable deux fois,
- Poursuite jusqu'au 31 décembre 2022 des activités développées par le RIPESE dans les termes de la convention de l'année 2020.

Aucune observation n'a été formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Est présenté au Conseil Municipal le compte - rendu de la commission Communication du 12/05/2022.

Une précision est demandée par **Monsieur PASEK** quant à la disponibilité des photos centralisées par le service communication sur l'application intramuros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de séance,

Julien BARBIEUX



Le Maire,

Jean-Paul COMYN



DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
			Total des dépenses de gestion courante	0,00
			Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,00
			Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00
			TOTAL	0,00

RECETTES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
			Total des recettes de gestion courante	0,00
			Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
			Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
			TOTAL	0,00

DEPENSES

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
10	1068	01	Excédent de fonctionnement	9 000,00 €
020	020	01	Dépenses imprévues	-9 000,00 €
			Total des dépenses d'équipement	0,00
			Total des dépenses réelles d'investissement	0,00
			Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00
			TOTAL	0,00

INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant
			Total des recettes d'équipement	0,00
			Total des recettes réelles d'investissement	0,00
			Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
			TOTAL	0,00

COMMUNE DE HERIN
ANNEXES
AUTRES ELEMENT D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL APRES DELIBERATION

ETAT DU PERSONNEL APRES DELIBERATION

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		16	0	16	9	0	9
ADJOINT ADMINISTRATIF		1	0	1	0	0	0
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5	0	5	4	0	4
ADJOINT ADM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	4	0	4	3	0	3
REDACTEUR	B	1	0	1	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	0	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	2	0	2	2	0	2
ATTACHE		1	0	1	0	0	0
ATTACHE PRINCIPAL		1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		27	3	30	16,45	0	16,45
ADJOINT TECHNIQUE		17	2	19	12,74	0	12,74
ADJOINT TECH PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	5	1	6	2,71	0	2,71
ADJOINT TECH PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	0	0	0
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	0	0	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1	0	1	0	0	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE		4	0	4	4	0	4
AGENT TERR SPEC PPAL 2EME CLASSE	C	3	0	3	3	0	3
AGENT TERR SPEC PPAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SPORTIVE		1	0	1	1	0	1
OPERATEUR DES APS	C	0	0	0	0	0	0
OPERATEUR QUALIFIE DES APS	C	0	0	0	0	0	0
OPERATEUR PRINCIPAL DES APS	C	1	0	1	1	0	1
EDUCATEUR TERR APS 2EME CLASSE	B	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION		1	0	1	1	0	1
ADJOINT ANIMATION	C	0	0	0	0	0	0
ADJOINT ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	C	0	0	0	0	0	0
ANIMATEUR	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE		1	0	1	0	0	0
GARDIEN POLICE MUNICIPALE	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERALE		51	3	54	32,45	0	32,45